



**AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS**  
**En vue d'une occupation temporaire du domaine public SOLEILS D'HIVER 2025**  
**CIRQUE DE NOEL**

**Objet :**

Appel à projet concernant l'occupation d'un emplacement dédié au cirque de Noël, en vue de l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public durant la manifestation Soleils d'Hiver 2025 en application de l'article L2111-1-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

**Caractéristiques principales :**

La Ville d'Angers, met à disposition de l'occupant une surface d'environ 2000 m<sup>2</sup>, dédiée à l'installation d'un cirque de Noël, **parking François Mitterrand**, à l'occasion de la manifestation Soleils d'Hiver 2025.

Cette occupation devra se faire dans le respect des usages habituels des lieux et des passages réservés aux services de secours. **Il appartient au pétitionnaire de contracter un branchement électrique ainsi qu'un branchement en eau auprès de fournisseurs agréés.**

**Une déclaration de travaux à proximité de réseaux enterrés devra obligatoirement être déposée préalablement à l'installation en cas d'ancrage au sol (DT-DITC).**

La mise à disposition du site est fixée à compter du lundi 15 décembre 2025 (montage du chapiteau), jusqu'au mercredi 7 janvier 2026 inclus (démontage du chapiteau), **pour une exploitation commerciale du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.**

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public, selon les tarifs en vigueur.

Le mobilier, le matériel nécessaire à l'exploitation du cirque et les petits aménagements et décoration intérieure et extérieure sont à la charge de l'occupant.

**Date limite de réception des candidatures : vendredi 16 septembre 2025**

**Dossier à remettre par les candidats :**

1. Présentation du ou des gérants candidats :

- extrait K bis de moins de 3 mois,
- attestation d'assurance de responsabilité civile multirisques professionnelle,
- licence d'entrepreneur de spectacle attribuée par la Préfecture du Département du lieu d'exercice de l'activité,
- notice décrivant le spectacle et horaires,
- extrait du registre de sécurité signé par un organisme de contrôle agréé,
- immatriculation des caravanes,
- fiche des besoins spécifiques (électricité, eau potable...),
- calendrier de la tournée,
- fiche technique du chapiteau, du convoi et des installations annexes,
- certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public d'animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré par la préfecture du département du lieu d'exercice de l'activité,
- une note descriptif sur les organes de la sécurité contre l'incendie, positionnement du chauffage
- plan technique de l'intérieur du chapiteau avec les largeurs des issues de secours, info sur le dispositifs d'alarme, info sur l'éclairage de sécurité et remise en lumière
- le document avec la vérification des extincteurs réalisés en 2025

2. Projet de fonctionnement, présentation du matériel utilisé avec photos et surface d'occupation demandée (hauteur, longueur, largeur ou profondeur). Concept proposé en lien avec la manifestation Soleils d'Hiver de la Ville d'Angers, politique d'animation et de vie du site.
3. Engagements en faveur du développement durable (la gestion des déchets...).
4. Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

#### **Critères de choix :**

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Dimensions de la base de vie (chapiteau et véhicules).
2. Esthétique/qualité du spectacle.
3. Accessibilité à tous les publics.
4. Horaires d'ouverture.
5. Politique tarifaire adaptée aux familles.
6. Mesures sanitaires et de propreté mises en place.

#### **Suites administratives :**

- Il sera délivré un permis de stationnement nominatif à l'occupant.
- Une attestation de bon montage sera transmise à la Ville avant l'ouverture du cirque au public.
- Une commission de sécurité pourra être organisée à la demande de la Ville.

#### **Conditions d'envoi :**

Les candidatures sont à transmettre :

- soit par mail à [occupation.domaine-public@ville.angers.fr](mailto:occupation.domaine-public@ville.angers.fr),
- soit en mains propres au service Commerce,
- soit par pli recommandé avec accusé de réception à :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE  
« OCCUPATION TEMPORAIRE SOLEILS D'HIVER 2025 – CIRQUE DE NOEL »  
85 RUE DU MAIL  
CS 80011  
49020 ANGERS CEDEX 02

#### **Renseignements complémentaires :**

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé au service Commerce – direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02 41 05 48 86 ou par courriel : [occupation.domaine-public@ville.angers.fr](mailto:occupation.domaine-public@ville.angers.fr)